

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2020**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 01 JUIN 2020 À 19H :

CETTE SÉANCE EST TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE AVEC ENREGISTREMENT

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1

Vicky Bombardier siège 2

Pierre Tétrault siège 3

Jimmy Royer siège 4

Dany St-Amant siège 5

Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes par  
vidéoconférence:

Karine Boucher, directrice générale

Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 4 mai 2020
  - Séance extraordinaire du 13 mai 2020
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de mai 2020
- 6. COMPTE-RENDU**
  - 6.1 Comités Ville
  - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
  - 7.1 Dérogation mineure - 563 rue des Érables - Demande pour l'installation d'une clôture d'une hauteur excédentaire
  - 7.2 Second projet de règlement 560-12 amendant le règlement de zonage 560
  - 7.3 Parc Camille Rouillard - Demande pour la tenue d'un Marché public
- 8. ADMINISTRATION**
  - 8.1 Dépôt et acceptation des états financiers 2019
  - 8.2 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
  - 8.3 Règlement 622 - Règlement concernant les modalités des avis publics

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 617-2 amendant le règlement 617 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2020
- 8.5 L'Informateur - Changement de la fréquence de publication
- 8.6 Demande de fermeture des bureaux administratifs - Vacances estivales
- 8.7 Manuel de l'employé - Acceptation des modifications et changement de la période de paie
- 8.8 Entretien de l'Hôtel de Ville et l'Aréna - Présentation de soumission
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Coopérative Val-Horizon - Demande de contribution financière
- 9.2 Parade des finissants - Demande au Conseil
- 10. LOISIRS**
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Procédure pour accès au site de dépôts secs - Chemin Carpentier
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

143-20-06-01

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté avec l'ajout suivant :

**ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE—DEMANDES AU CONSEIL**

ADOPTÉE

144-20-06-01

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mai 2020 et la séance extraordinaire du 13 mai 2020, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit accepté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2020 soit accepté.

ADOPTÉE

145-20-06-01

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 mai 2020 soit acceptée,  
QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 113 140.24 \$ cent treize mille cent quarante dollars et vingt-quatre cents.

**Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Jocelyne Nadeau, Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

146-20-06-01

**CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal prend connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mai 2020, déposée en annexe.

ADOPTÉE

147-20-06-01

**DÉROGATION MINEURE - 563 RUE DES ÉRABLES**  
**DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE D'UNE HAUTEUR**  
**EXCÉDENTAIRE**

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'installation d'une clôture d'une hauteur excédentaire au 563 rue des Érables;

ATTENDU QUE le requérant désire ériger une clôture d'une hauteur de 2,4 mètres aux limites nord et ouest de son terrain;

ATTENDU QUE la hauteur maximale permise pour une clôture dans les cours latérale et arrière est de 2,0 mètres;

ATTENDU QUE le requérant justifie sa demande sur la diminution prévue des vues en provenance des propriétés voisines, ce qui permettrait de retrouver une partie de l'intimité et de la vie privée à l'égard du voisinage;

ATTENDU QUE dans la demande, le requérant démontre que l'installation d'une clôture d'une hauteur réglementaire (2,0 mètres) ne permet pas d'obstruer complètement la vue des locataires voisins, situés au premier étage, sur le terrain du requérant;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE le requérant ne justifie pas la hauteur excédentaire de la clôture sur le côté ouest du terrain, alors que le bâtiment situé sur le lot riverain n'a ni d'ouverture ni fenêtre en direction de la propriété du requérant;
- ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus de la dérogation mineure basé sur les motifs suivants :
- La demande ne fait pas à d'autres alternatives qui permettrait d'avoir un écran visuel de la hauteur souhaitée par le requérant, et ce, dans le respect de la réglementation d'urbanisme ;
  - Le requérant ne justifie pas la hauteur excédentaire de la clôture sur le côté ouest du terrain, alors que le bâtiment situé sur le lot riverain n'a ni d'ouverture ni fenêtre en direction de la propriété du requérant ;
  - Par conséquent, il n'est pas démontré que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse d'accorder la dérogation mineure présentée pour ériger une clôture d'une hauteur de 2,4 mètres aux limites nord et ouest du terrain de la propriété suivante,

**Identification du site concerné :**

Lot 1 824 195 du cadastre de Québec, sis au 563 rue des Érables, zone R-29.

ADOPTÉE

148-20-06-01

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 560-12**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le ***second projet de règlement 560-12 amendant le règlement de zonage 560***

Copie de ce projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

149-20-06-01

**PARC CAMILLE ROUILLARD ( Lot 1 824 047) ET/OU  
STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ( lot 5 153 201 )  
DEMANDE POUR LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC**

ATTENDU QU' une demande a été déposée à la Ville pour l'installation d'un marché public au parc Camille-Rouillard, (lot 1 824 047) et/ou dans le stationnement du Centre communautaire (lot 5 153 201);

ATTENDU QUE l'activité de marché public, considéré comme un usage de marché agroalimentaire, est réalisé depuis trois (3) années et que tout s'est déroulé convenablement;

ATTENDU QUE pour 2020, il est projeté que le marché public soit en fonction à tous les jeudis du 25 juin au 18 septembre 2020 inclusivement et disponible au public de 16h00 à 19h00;

ATTENDU QU' en cas de pluie, le marché public serait aménagé à l'intérieur du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que le Parc Camille Rouillard et/ou le stationnement du Centre communautaire soient utilisés comme Marché public pour la saison 2020, selon la demande déposée et aux conditions suivantes :

1. Respecter toutes les directives émises par le MAPAQ et l'Association des Marchés publics;
2. Le terrain doit être nettoyé après chaque marché;
2. Le terrain doit être remis en état après la fin de la dernière journée de marché;
3. Les conditions d'acceptations doivent être révisées annuellement.

QUE le Conseil municipal autorise, Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents relatifs à la demande du permis d'alcool, si les autorisations sont reçues par la MAPAQ et la Santé publique.

ADOPTÉE

150-20-06-01

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier doit dresser le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et attester de sa véracité;

ATTENDU QUE la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. a effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Valcourt qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

ATTENDU QUE l'avis du vérificateur externe, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Valcourt au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

ATTENDU QUE la trésorière atteste et dépose les états financiers de la Ville de Valcourt pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Ville de Valcourt pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

QUE ledit rapport soit consigné aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

### **RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Monsieur le Maire Renald Chênevert fait rapport aux citoyens de la Ville de Valcourt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, en conformité à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Ce rapport soit inscrit dans l'Informateur du mois de Juin qui sera transmis à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Valcourt.

Étant donné la situation exceptionnelle créée par la Covid-19, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel à [ville.valcourt@valcourt.ca](mailto:ville.valcourt@valcourt.ca) avant le 18 juin 2020. Les réponses seront données lors de la séance subséquente, soit le 06 juillet 2020.

ADOPTÉE

151-20-06-01

### **RÈGLEMENT 622** **RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DES AVIS PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 622 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DES AVIS PUBLICS** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie dudit règlement est accessible au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

152-20-06-01

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 617-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 617 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur le conseiller Jimmy Royer donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement 617-2 intitulé : **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 617 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020.**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Monsieur Jimmy Royer dépose et présente le projet de règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et peut être consulté sur le site internet de la Ville de Valcourt.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les tarifs suivants pour le camp de jour et service de garde, édition 2020, soit :

**Camp de jour**

Tarif estival (7 semaines) 359.45 \$

Tarif semaine 79.00 \$

**Service de garde**

Tarif estival (7 semaines) 231.00 \$

Tarif semaine 40.00 \$

QUE les tarifs pour la vente des bacs de récupération et compost soient les suivants :

Bac de récupération	100 \$ taxes incluses
Bac à compost	90 \$ taxes incluses

ADOPTÉE

153-20-06-01

**L'INFORMATEUR - CHANGEMENT DE LA FRÉQUENCE DE PUBLICATION**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la publication papier du journal l'Informateur soit aux deux (2) mois et ce, à compter du mois de juillet 2020;

QUE si nécessaire, un Infolettre sera publié sur le site Web et sur Facebook.

ADOPTÉE

154-20-06-01

**DEMANDE DE FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS  
VACANCES ESTIVALES et CONGÉS FÉRIÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise la fermeture des bureaux de l'Hôtel de ville et l'Aréna les jours suivants:

**Période de vacances estivales**

Fermeture du 13 au 31 juillet 2020 (inclusivement)

**Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et la Confédération**

Fermeture les mercredis 24 juin et 01 juillet 2020.

ADOPTÉE

155-20-06-01

**MANUEL DE L'EMPLOYÉ  
ACCEPTATION DES MODIFICATIONS ET CHANGEMENT DE LA PÉRIODE PAIE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les modifications du *Manuel de l'employé*, telles que déposées en annexe;

QU' à compter du 09 août 2020, les salaires soient versés aux deux (2) semaines.

ADOPTÉE

156-20-06-01

**ENTRETIEN DE L'HÔTEL DE VILLE ET L'ARÉNA  
PRÉSENTATION DE SOUMISSION**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par voie d'invitation, ont été sollicitées pour Entretien de l'Hôtel de Ville et de l'Aréna;

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission reçue a eu lieu le lundi 25 mai 2020 à 11h00 et la municipalité a reçu une soumission;

ATTENDU QUE les prix soumis dépassent le montant budgété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt refuse la soumission présentée;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt demande de retourner en appel d'offre.

ADOPTÉE

157-20-06-01

**COOPÉRATIVE VAL-HORIZON - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière venant de la Coopérative Val-Horizon du Val-Saint-François dans le but de soutenir leur incubateur bioalimentaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil de refuser cette demande étant donné que celle-ci ne rencontre pas les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de de refuser la demande de contribution financière venant de la Coopérative Val-Horizon du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

**PARADE DES FINISSANTS - DEMANDE AU CONSEIL**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance

158-20-06-01

**PROCÉDURE POUR ACCÈS AU SITE DE DÉPÔTS SECS - CHEMIN CARPENTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la procédure pour la remise d'une clé afin d'avoir accès au site de dépôts secs au chemin Carpentier, telle que déposée en annexe.

ADOPTÉE

159-20-06-01

**DEMANDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les demandes de l'École secondaire l'Odysée.

ADOPTÉE

160-20-06-01

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h35.

ADOPTÉE